



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## OPHLM et sociétés d'HLM

Question écrite n° 49943

### Texte de la question

M. Leonce Deprez attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le fait que les représentants des locataires salariés, élus au sein des conseils d'administration des offices publics d'HLM, des OPAC et des conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes d'HLM ne bénéficient pas encore de congé de représentation comme les militants des associations siégeant dans certaines instances déterminées par arrêté et sont dans l'impossibilité d'exercer leur mission. Il lui demande s'il n'y a pas lieu de leur ouvrir expressément ce droit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49943

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1499